



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Kalray objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Kalray n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

GRENOBLE, LE 7 JUIN 2018

KALRAY RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 43,5 M€¹ : PLUS IMPORTANTE IPO² DEPUIS LA CRÉATION D'EURONEXT GROWTH³ À PARIS

- Demande globale représentant 1,8 fois l'offre initiale (base : prix médian⁴)
- Prix de l'action fixé à 22,00 €
- 43,5 M€ levés dans le cadre du Placement Global (PG) et de l'Offre à Prix Ouvert (OPO) susceptible d'être portés à 50,0 M€ en cas d'exercice de l'option de surallocation
- Début des négociations le 12 juin 2018

KALRAY, pionnier des processeurs dédiés aux nouveaux systèmes intelligents, annonce le large succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR0010722819 - code mnémonique : ALKAL).

La demande totale de 3 023 779 titres (sur la base du prix médian de la fourchette de prix⁴) représente 1,8 fois le nombre d'actions offertes. Le Placement Global, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, représente 89% de la demande (provenant de 52 investisseurs institutionnels de France, du Royaume-Uni et d'Allemagne) et l'Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques, représente 11% de la demande (provenant de 2 605 investisseurs individuels).

Après avis du Conseil de Surveillance, le Directoire de Kalray, réuni ce jour, a fixé le prix définitif de l'action à 22,00 €⁵. Par ailleurs, il a été décidé d'exercer l'intégralité de la clause d'extension, permettant à Kalray de lever un montant de 43,5 M€, susceptible d'être porté à 50,0 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

¹ Dont 12,4 M€ par incorporation de créances

² Initial Public Offering

³ Ex Alternext créé en 2005

⁴ Prix médian : 20,77€

⁵ Fourchette de Prix indicative : 17,66 € - 23,88 €





Ainsi, le nombre de titres alloués dans le cadre du Placement Global s'élève à 2 000 734 actions nouvelles, correspondant à un montant de 44,0 M€. Sur l'Offre à Prix ouvert, 272 412 actions ont été allouées au public, soit un montant de près de 6,0 M€. Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 150 actions incluses) sont servis à 100 % et les ordres A2 (au-delà de 150 actions) sont servis à 50 %.

Au total, le nombre de titres émis à la suite de l'exercice intégral de la clause d'extension s'élève à 1 976 649 actions nouvelles dont :

- 1 412 311 actions nouvelles souscrites en numéraire, et
- 564 338 actions nouvelles souscrites par compensation de la créances issues du remboursement anticipé des OC 2018 (intérêts courus et prime de non conversion de 20% inclus).

Sur ces bases, et compte tenu du prix d'introduction en bourse de 22,00 € par action, la capitalisation boursière de Kalray ressort à 95,4 M€. A l'issue de l'opération, le capital de Kalray est désormais composé de 4 336 020 actions. Le flottant représente 25,1% du capital de la société avant exercice éventuel de l'option de surallocation.

Kalray a consenti à Gilbert Dupont et Portzamparc une option de surallocation, exerçable jusqu'au 6 juillet 2018, portant sur un maximum de 296 497 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 50,0 M€.

Eric BAISSUS, Président du Directoire de Kalray déclare : « *Nous sommes très fiers de réaliser la plus importante levée de fonds sur le marché des valeurs de croissance. Nous tenons à remercier vivement les investisseurs institutionnels et individuels pour leur confiance et leur forte mobilisation autour de notre projet, ainsi que les industriels prestigieux qui ont rejoint notre capital, confirmant, par leur engagement, la pertinence et le potentiel de notre technologie. Nous remercions également nos actionnaires historiques qui nous ont renouvelé leur soutien, partageant pleinement notre stratégie de développement ambitieuse.*

Les fonds levés vont nous permettre de financer notre roadmap technologique des prochaines générations de processeurs intelligents de Kalray, en particulier notre 3^{ème} génération Coolidge dès 2019 et d'accélérer le déploiement commercial à grande échelle de nos produits sur les deux marchés à fort potentiel que nous ciblons, les nouvelles générations de data center et les voitures intelligentes ». »

Le règlement-livraison des actions interviendra le 11 juin 2018. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Euronext Growth, à compter du 12 juin 2018.





RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % + Clause d'Extension		Après l'Offre Emission à 100 % + Clause d'Extension + Option de Surallocation	
	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital
HARRAND Michel	2 000	0,08%	2 000	0,05%	2 000	0,04%
COTTIN Pierre	50	0,00%	50	0,00%	50	0,00%
LACOTTE Jean-Pierre	3 222	0,14%	3 222	0,07%	3 222	0,07%
Kalray Holder (à travers 4 structures) (1)	48 331	2,05%	48 331	1,11%	48 331	1,04%
Salariés (2)	1 303	0,06%	1 303	0,03%	1 303	0,03%
Total Fondateurs et salariés	54 906	2,33%	54 906	1,27%	54 906	1,19%
CEA Investissement	272 618	11,55%	315 415	7,27%	315 415	6,81%
ACE (à travers 2 fonds)	298 602	12,66%	298 602	6,89%	298 602	6,45%
Action de concert regroupant 6 actionnaires	507 864	21,53%	574 220	13,24%	574 220	12,40%
Inocap (à travers 10 fonds)	98 871	4,19%	287 570	6,63%	287 570	6,21%
SAS Seillans Investissement	47 913	2,03%	53 610	1,24%	53 610	1,16%
BPI/DEFINVEST			155 549	3,59%	155 549	3,36%
Total Actionnaires Financiers	1 225 868	51,96%	1 684 966	38,86%	1 684 966	36,37%
MBDA	111 016	4,71%	111 016	2,56%	111 016	2,40%
SAFRAN Corporate Ventures	171 945	7,29%	318 383	7,34%	318 383	6,87%
SASU PENGPAI France	357 142	15,14%	357 142	8,24%	357 142	7,71%
ALLIANCE BV			220 190	5,08%	220 190	4,75%
Total Industriels	640 103	27,13%	1 006 731	23,22%	1 006 731	21,73%
Total Autres actionnaires (3)	438 451	18,58%	499 062	11,51%	499 062	10,77%
Dont BAISSUS Eric (membre du Directoire)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dont GABROT Anne (membre du Directoire)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dont BANTEGNIE Eric (4) (Mb indépendant du C.Surv.)	19 399	0,82%	19 399	0,45%	19 399	0,42%
Dont DELFASSY Gilles (Membre indépendant du C.Surv.)	10 750	0,46%	10 750	0,25%	10 750	0,23%
Actions regroupées formant rompu (5)	43	0,00%	43	0,00%	43	0,00%
Public			1 090 312	25,15%	1 386 809	29,94%
TOTAL	2 359 371	100%	4 336 020	100%	4 632 517	100%

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

CODES D'IDENTIFICATION DES TITRES

Libellé: KALRAY

Marché: Euronext Growth

ISIN: FR0010722819 - Mnémonique: ALKAL

PRIX DE L'OFFRE

Le Prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 22,00 € par action.





TAILLE ET PRODUIT BRUT DE L'OFFRE

1 976 649 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre, après exercice intégral de la Clause d'Extension et avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 43,5 M€ (dont 12,4 M€ par compensation de créances), après exercice intégral de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation.

ALLOCATION DE L'OFFRE

- 2 000 734 actions allouées dans le cadre du Placement Global (représentant environ 44,0 M€ et 88 % du nombre total d'actions allouées) ;
- 272 412 actions allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (représentant environ 6,0 M€ et 12 % du nombre total d'actions allouées). Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 150 actions incluses) seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 150 actions) seront servis à 50%.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours
- Engagement de conservation reçus : 365 jours suivant la date de règlement-livraison

Titres concernés :

- 98,1% des actions existantes avant l'offre ;
- 98,6% des actions à provenir des instruments dilutifs (BSA et BSPCE) ;
- 100% des actions souscrites par compensation de créance liée au remboursement de l'emprunt convertible émis en avril 2018 (intérêts courus et prime de non conversion incluses).

PROCHAINES ÉTAPES DE L'OPÉRATION

11 juin 2018	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
12 juin 2018	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth Début de la période de stabilisation éventuelle
6 juillet 2018	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 24 mai 2018 sous le numéro 18-196, composé du document de base enregistré par l'AMF le 16 mai 2018 sous le numéro I.18-042, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais au siège social de 180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot Saint Martin, et sur les sites Internet de la société (www.kalray-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

La société attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF, et notamment la dépendance vis-à-vis d'une licence de brevet (section 4.5.1).





INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

**Chef de file et
Teneur de livre associé**



**Chef de file et
Teneur de livre associé**



Listing Sponsor



Communication financière



Retrouvez toutes les informations sur www.kalray-bourse.com

À PROPOS DE KALRAY

Kalray est le pionnier des processeurs dédiés aux nouveaux systèmes intelligents. Véritable rupture technologique, les processeurs dits « intelligents » permettent d'analyser à la volée et de manière intelligente des flux très importants d'informations, de prendre des décisions et d'interagir en temps réel avec l'environnement extérieur. L'usage des processeurs intelligents se démocratise dans des secteurs en forte croissance comme les réseaux informatiques de nouvelle génération (datacenters intelligents), des véhicules autonomes ou encore de la santé, des drones ou des robots. L'offre de Kalray comprend des processeurs ainsi que des solutions complètes (cartes et logiciels). Créé en 2008 par essaimage du CEA, Kalray sert des clients tels que des fabricants de serveurs, des intégrateurs de systèmes intelligents, des fabricants de produits grand public, incluant des constructeurs automobiles.

CONTACT INVESTISSEURS

Eric Baissus

contactinvestisseurs@kalray.eu

04 76 18 90 71

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE

kalray@actus.fr

Tel. 01 53 67 36 79

CONTACT PRESSE

Loic Hamon

communication@kalray.eu

04 76 18 90 71

ACTUS finance & communication

Serena BONI

sboni@actus.fr

Tel. 04 72 18 04 92

Avertissements

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Kalray des actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Kalray n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement : (a) à des





personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Kalray d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces Actions, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Kalray n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les Actions n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des Actions au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les Actions font l'objet de restrictions de transfert et de vente dans certains pays, y compris au Canada.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Kalray est présente.

Gilbert Dupont, agissant en son nom et pour son compte et pour le compte de Portzamparc Société de bourse, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 7 juin au 6 juillet 2018 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Kalray, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Kalray et sont susceptibles d'affecter leur cours.

